

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
9

Membres excusés
avec procuration
3

Séance du jeudi 5 décembre 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq décembre de l'an deux mille vingt-quatre)

Membres excusés
2

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Membre absent
1

Présents : 9

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Danielle GRUMET,
Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, M. Raphaël SPADARO,
M. Eddie WAESELYNCK, M. Fernand THUET

Excusés avec procuration : 3

Mme Josiane FORÉT, procuration à Mme Danielle GRUMET
M. Mathieu GARÉ, procuration à M. Fernand THUET
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Valérie MEYER

Excusées : 2

Mme Rachel BAECHEL
Mme Dominique SCHNEIDER

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente
ou à la Vice-Présidente du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

SOUS-PREFE

.../...

17 DEC. 2024

DE MULH

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/07/2024 au 30/09/2024)

Fournisseurs	Réalisé
EDF	58,48
KELIANIE INTERMARCHE	142,50
POMPES FUNEBRES REYMANN	1 333,00
SAS KELIANIE INTERMARCHE	234,47
SOLEA SAEML	34,00
Total général	1 802,45

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 pour un montant de 1 802,45 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER